



Canadian Association of Swine Veterinarians

Association Canadienne des Vétérinaires Porcins

39, rue William, Elmira, ON N3B 1P3 519-669-3350 susan.tfio@bell.net, www.casv-acvp.ca

ACVP-CASV
Énoncé de position
Procédures chirurgicales à la ferme et surveillance vétérinaire
Le 16 avril 2022

Approuvé par le Conseil d'administration de l'ACVP-CASV le 21 avril 2022

Énoncé de position

- Les procédures chirurgicales majeures impliquent l'incision de la peau et des tissus sous-jacents pour accéder aux principales cavités corporelles, telles que l'abdomen ou le thorax. Elles comportent un risque élevé inhérent d'infection et(ou) une période de récupération prolongée. Les procédures chirurgicales majeures ne doivent être pratiquées que par un vétérinaire agréé, sous anesthésie et analgésie appropriées. Les procédures chirurgicales mineures (incisions qui ne donnent pas accès aux cavités corporelles principales) doivent être réalisées, en consultation avec un vétérinaire agréé, par une personne ayant reçu une formation appropriée et une surveillance vétérinaire, ainsi qu'une utilisation appropriée de l'anesthésie et de l'analgésie.